

## AFFAIRES COURANTES

## JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

LE 5<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. J. A. Jerome (Sudbury):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai l'honneur de déposer le cinquième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer immédiatement l'adoption de ce rapport.

**Des voix:** D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le greffier adjoint (Administration et Procédure) lit le rapport*]

Le comité permanent de la justice et des questions juridiques a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité recommande que le nombre de ses membres soit augmenté en y ajoutant les noms suivants: Messieurs Beaudoin, Fox, Howard, Lawrence, M<sup>lle</sup> MacDonald (*Kingston et les Îles*), messieurs O'Connor, Olivier et Prud'homme, et que les dispositions de l'article 65(1)(i) du Règlement s'y rapportant, soient suspendues afin que deux sous-comités soient formés pour commencer l'enquête sur l'administration du régime pénitentiaire alors que le comité continue l'étude des projets de loi qui lui sont présentement renvoyés, que le quorum du comité soit établi à dix membres et que les dispositions de l'article 65(6) du Règlement s'y rapportant soient suspendues.

Votre comité recommande de plus que lesdits sous-comités aient le pouvoir d'ajourner d'un endroit à un autre au Canada, accompagnés du personnel de soutien nécessaire, dans le but de visiter les pénitenciers.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 11 et 12*) est déposé.

Respectueusement soumis,

*Le président*

JAMES JEROME

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre a entendu la lecture du rapport. Il s'agit maintenant de proposer son adoption. Je crois comprendre que le président du Conseil privé (M. MacEachen) présente cette motion, appuyé par M. Drury...

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au président du comité de nous donner jusqu'à demain pour étudier une partie du rapport avant d'en proposer l'adoption.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. S'il n'y a pas consentement unanime, l'adoption du rapport ne peut pas être proposée maintenant.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas faire de difficultés à mon excellent ami le président du comité, mais j'aimerais étudier cette partie du rapport qui concerne les voyages à travers le Canada. Si le reste du rapport pouvait être adopté à l'exception de cette...

**M. l'Orateur adjoint:** Je pense qu'il n'y a pas consentement unanime. Nous allons passer maintenant à l'étude des initiatives parlementaires. Il s'agit aujourd'hui des avis de motion portant production de documents.

*Expansion économique régionale*  
INITIATIVES PARLEMENTAIRES  
MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Français*]

## L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

## L'OFFRE DE PRÊT À L'HÔTEL DU PARC SAMUEL HOLLAND DE QUÉBEC

**M. Adrien Lambert (Bellechasse)** propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'entente conclue et, de tous les documents relatifs à l'offre de garantie de prêt faite par le ministère de l'Expansion économique régionale à l'Hôtel Parc Samuel Holland de Québec.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord remercier mon bon ami, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), d'avoir appuyé ma motion. Cela démontre, une fois de plus, que le Parlement est l'assemblée de la nation. Peu importe les partis politiques, lorsqu'il s'agit de travailler pour le bien commun, nous tombons d'accord.

La motion dont je suis le parrain a pour but d'obtenir un ordre obligeant l'exécutif à produire à la Chambre, qui est l'autorité suprême du pays, les documents concernant plus spécialement l'entente qui a été conclue entre le ministère de l'Expansion économique régionale, d'une part, et la direction de l'Hôtel Parc Samuel Holland de Québec, d'autre part.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement se laisse tirer l'oreille pour répondre aux demandes de renseignements formulées par les députés conformément au Règlement de la Chambre.

Pour être logique, il me semble que les privilèges des députés devraient être respectés par l'exécutif. Les crédits que les ministres sont autorisés à dépenser leur sont votés par le Parlement, donc par les députés. Les lois qui autorisent les dépenses de deniers publics sont aussi votées par les députés.

Pourquoi nier aux députés ce droit de regard sur l'utilisation des fonds qu'ils ont votés à tel ou tel ministère? Je sais que ce sont les fonctionnaires qui, en général, décident si tel ou tel projet soumis en vertu d'une loi quelconque doit être accepté ou refusé. Je comprends que le ministre ne peut pas tout faire lui-même. Cependant, c'est lui qui est responsable devant le Parlement, et s'il refuse de répondre aux demandes de renseignements qui lui sont faites par des députés, comment ces derniers peuvent-ils se renseigner et accomplir leur rôle de surveillants?

La motion présentement à l'étude est à l'effet que la Chambre donne ordre au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) de déposer un document qui nous permettrait de vérifier si la loi qui régit ce ministère a été observée.

Le ministère de l'Expansion économique régionale en est un des plus importants de l'administration fédérale; on n'a qu'à consulter le budget pour s'en convaincre. De plus, on sait que l'ex-ministre a été l'objet de nombreuses critiques. Est-ce qu'elles étaient toutes fondées? J'espère que non.

Pour remédier aux inquiétudes et aux nombreuses demandes de renseignements dont les parlementaires sont inondés, il faudrait que le pouvoir exécutif soit plus souple, en répondant plus généreusement aux demandes de renseignements des députés. Le travail du parlementaire devient plus exigeant et plus fatigant. Bulletins de nouvelles et commentaires de prétendus experts déferlent